

**Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 22 JANVIER 2019

N° BS 22 janv -2

Objet :

Equipement du site de traces de dinosaures d'Ucel

En deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 40

Nombre de voix présentes et représentées : 34

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES : Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 15 janvier 2019

Présents : Laurence ALLEFRESDE, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Patrick BOHLE, Gérard BROUILLARD, Lorraine CHENOT, Jérôme DALVERNY, Sandrine GENEST, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Eric LESPINASSE, Raoul L'HERMINIER, Brieuc MEVEL, Thierry PALLOT, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,

Représentés : Caroline DI VINCENZO, Bernard CROS, Alain FEOUGIER, Isabelle MASSEBEUF,

Absents : Virginie FERRAND, Christian KANDOUCCI, Denise NURY, Nathalie ROUSSET.

Dans le cadre de la dynamique de valorisation des sites géologiques majeurs du territoire liés au label Geopark, le Parc des Monts d'Ardèche, accompagné par l'Université de Bourgogne-Franche Comté et par des experts locaux, a réalisé un inventaire des sites à traces de dinosaures de son territoire.

En croisant les critères esthétiques, d'accessibilité et de propriété foncière, c'est le site du Sartre à Ucel qui a été retenu pour son exceptionnel richesse paléontologique et sa facilité d'accès pour une ouverture au public en coopération avec la mairie et l'université de Bourgogne.

Le site, acquis par la mairie d'Ucel, est désormais prêt à être aménagé, les connaissances scientifiques étant désormais suffisantes.

Les objectifs de cette valorisation sont :

- de préserver les traces et le potentiel futur d'activité de recherche,
- d'offrir au grand public et au jeune public un lieu de découverte inédit,
- de renseigner les visiteurs sur l'intérêt de la recherche et la richesse géologique du territoire,

- de développer un nouvel élément de l'offre de découverte susceptible d'être saisi à court termes par les opérateurs touristiques

De manière opérationnelle, l'aménagement consistera en :

- la création d'un parking en contrebas du site,
- la création d'un escalier d'accès à la dalle de grès avec une signalétique routière et piétonne
- une plate-forme, avec garde-corps sécurisant la découverte et empêchant l'accès à la dalle,
- 7 tables d'interprétation avec de riches illustrations des moulages 3D des empreintes, une déclinaison jeune public et une traduction en anglais
- 5 bornes de visée pour accentuer la visibilité des empreintes.

Ces aménagements, complètement intégrés au site, sont pensés pour préserver son caractère naturel, ne pas perturber le voisinage, ne pas entraver les futures activités de recherche et protéger les empreintes.

La commune est propriétaire de la parcelle et le Parc est maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire de l'ensemble des mobiliers. Ce partenariat fera l'objet d'une convention de partenariat.

BUDGET

Maîtrise d'ouvrage Parc investissement

DÉPENSES			RECETTES		Taux
	HT	TTC			
Illustrations et infographie	7950€	9540 €	Région AURA – Ligne Parc investissement	20 198€	56%
Equipement d'accès, plate-forme, signalétique sur site, table d'interprétation en 3D, éléments routiers et de parking...	18 434€	22 121€	Département 07	8 000€	22.2%
			Mairie d'Ucel	6000€	16.7%
			Communauté de communes Bassin d'Aubenas	1831€	5%
Pose des mobiliers (Equipement d'accès, plate-forme, signalétique sur site, table d'interprétation en 3D, éléments routiers et de parking)	9 645 €	11574 €			
TOTAL	36 029 € HT	43 145 € TTC	TOTAL	36 029 €	100 %

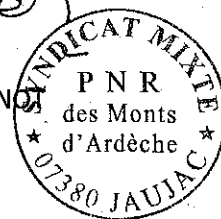
Le bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté,
- **D'AUTORISER** la Présidente à solliciter les subventions conformément au plan de financement présenté,
- **D'AUTORISER** la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Jaujac, le 22 janvier 2019, pour extrait conforme

L. Chenot
La Présidente
Lorraine CHENOT



Envoyé en préfecture le 31/01/2019

Reçu en préfecture le 31/01/2019

Affiché le

SLOW

ID : 007-250702388-20190122-BS220110-DE